

master

**DROIT DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
& POLITIQUES
PUBLIQUES**

Présentation

Depuis 20 ans, le parcours **Droit des collectivités territoriales & politiques publiques** forme des juristes spécialisés dans l'environnement des collectivités territoriales (commande publique, intercommunalité, contentieux local, finances locales, fonction publique territoriale...).

Objectifs et organisation

Master 1

Acquérir les connaissances nécessaires à tout juriste de droit public et les enseignements propres au DCTPP : droit de la fonction publique, de l'urbanisme, de l'environnement et des collectivités territoriales approfondi.

Master 2

En alternance (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, stage ou formation continue). Les étudiants suivent deux jours d'enseignement à l'université et sont trois jours en "institution" (collectivité territoriale, établissements publics de coopération intercommunale, État, organisme ou entreprise du secteur privé). Les étudiants acquièrent les compétences pour travailler au sein et avec les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale (commande publique, intercommunalité, contentieux local, finances locales, fonction publique territoriale...).

Formation initiale M2

- Les étudiants suivent au 1er semestre les enseignements dispensés à l'université le jeudi et le vendredi.
- Ils doivent effectuer un stage de 10 semaines, de janvier à mars, en collectivité locale, dans un cabinet d'avocat ou au sein d'un organisme en lien avec le milieu local.
- Au second semestre, les étudiants suivent les enseignements à l'université le jeudi et le vendredi. Ils reviennent à l'université en septembre pour la soutenance de leur mémoire et de leur rapport de stage.

Formation en alternance ou apprentissage M2 (partenariat avec CFA FORMASUP PARIS)

- La formation est dispensée dans une "institution" (collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale, État, organisme ou entreprise du secteur privé) et à l'université.
- Le contrat d'apprentissage est d'une durée d'un an.
- 1^{er} semestre : 2 jours de formation à l'université et 3 jours en "institution".
- 2nd semestre : 2 jours de formation et 3 jours en "institution". En juillet et août (sous réserve des congés auxquels il a droit), l'apprenti est à temps plein en "institution".
- Septembre : soutenance du mémoire et du rapport d'apprentissage.

Formation continue M2

Les jours de formation : identiques à l'alternance ou l'apprentissage..

Atouts de la formation

- **L'apprentissage** : la formation en alternance ou l'apprentissage en partenariat avec le CFA (FORMASUP PARIS) est dispensée dans une institution partenaire du master (collectivités territoriales du Val-d'Oise, la ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ; cabinets d'avocat, SEM, SPL, préfectures, ministère de l'Intérieur) et à l'université. Elle permet aux étudiants de disposer d'un véritable contrat de travail pendant une durée d'un an pour mettre en pratique leurs connaissances. C'est une excellente préparation à leur future carrière professionnelle.
- **Des contacts réguliers et étroits avec le milieu professionnel des collectivités territoriales** : Une formation à la fois généraliste permettant d'embrasser un large éventail de thématiques et par conséquent de possibilités de recrutements, et professionnalisant avec des enseignements dispensés par des praticiens spécialistes du monde des collectivités territoriales.
- **D'excellents taux d'insertion professionnelle** : dans un milieu en forte évolution marquée par un droit en constant renouvellement, le monde des collectivités constitue une source d'emplois de haut niveau, passionnants et permettant d'évoluer dans sa carrière.



Enseignants et intervenants

Jean-François Benon, directeur général du CEEVO

Pierre Blazy, directeur général des services (DGS)

Pierre Bourdon, professeur des universités, droit public

Stéphane Clot, 1er conseiller Cour administrative d'appel de Versailles

Solenne Daucé, avocate

Matthias Dubois, DGS

Nelly Ferreira, maître de conférences, HDR, droit public

Audrey Hermann, juriste spécialisée en droit de l'urbanisme

Mathilde Perdriel, responsable de l'antenne du Val-d'Oise CNFPT Grande Couronne

Stéphanie Recompasat, Direction Générale Adjointe Ressources, Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Olivier Schmitt, avocat associé

Lansana Touré, Directeur de la vie sociale, Département du Val d'Oise

Valentin Vince, maître de conférences, droit public

Partenaires

- La Ville de Paris (75)
- Commune de Cergy (95)
- Commune de Sartrouville (78)
- Le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise (95)
- Le Conseil régional d'Île-de-France (75 / 93)
- La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Commune d'Enghien les Bains (95)
- Le département de Saint-Denis (93)
- Le département du Val-d'Oise (95)
- Commune d'Eaubonne (95)
- La métropole du Grand Paris (75)
- Le ministère de l'Intérieur (DGCL) (75)
- La préfecture du Val-d'Oise (95)
- SNCF Réseau
- SANOFI
- Le Ministère de la Santé

Débouchés

- Juristes dans les collectivités territoriales, dans les établissements publics de coopération intercommunale au sein de services juridiques, de RH, de finances locales ou de services élaborant des politiques publiques (urbanisme, aménagement du territoire, tourisme, culture...).
- Avocats.
- Cabinets de conseils et de consultants auprès des collectivités.
- Juristes dans les entreprises et les structures parapubliques (direction juridique, direction de la commande publique).
- Agent contractuel.
- Concours administratifs. Le master DCTPP constitue une préparation aux concours de la filière administrative de la fonction publique territoriale (attaché territorial, administrateur territorial).

Modalités d'inscription

Master 1

Être titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme admis par la Commission d'équivalence de l'université.

Master 2

Être titulaire d'un master 1 en droit ou d'un diplôme admis par la Commission d'équivalence de l'université.



Contenu de la formation

MASTER 1

SEMESTRE 1

UE 1 Fondamentale

Théorie générale de l'État, Contentieux constitutionnel et Droit du service public

UE 2 Unité de spécialisation

Droit de l'urbanisme et Droit de la fonction publique

Et au choix : Droit public de l'économie, Droit de la santé ou Droit de la vie politique

UE 3 Unité de langue

Anglais, allemand ou espagnol

UE 4 Unité facultative

Stage en droit / 2nd TD de langue / Activités sportives, culturelles ou associatives

SEMESTRE 2

UE 1 Fondamentale

Histoire des idées politiques, Contentieux administratif, Droit public des contrats

UE 2 Unité de spécialisation

Droit de l'environnement, Droit des collectivités territoriales approfondi

Droit des étrangers, Philosophie du droit

UE 3 Unité de langue

Anglais, allemand ou espagnol

UE 4 Unité facultative

Culture juridique au choix : Philosophie du droit ou Histoire du droit international

Stage en droit / 2nd TD de langue / Activités sportives, culturelles ou associatives

MASTER 2

SEMESTRE 3

UE 1 Politique publique, Contentieux des collectivités territoriales

Acteurs de la décision locale, Grandes questions locales : aspects institutionnels

UE 2 Moyens des collectivités territoriales

Finances publiques locales, Droit de la commande publique

UE 3 Actions des collectivités territoriales

Droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Pratique de l'intercommunalité,

Politique du logement

UE 4 Langue

Anglais

SEMESTRE 4

UE 1 Moyens des collectivités territoriales

Gestion du patrimoine des collectivités territoriales, Droit et gestion des ressources humaines des CT, Collectivités territoriales et nouvelles technologies

UE 2 Actions des collectivités territoriales

Grandes questions locales : aspects matériels, Interventions économiques des collectivités territoriales, Politique du sport/politique culturelle, Actions et politique sociales des collectivités territoriales

UE 3 Professionnalisation

Gestion de projet, Préparation au concours et mise en situation professionnelle

Note de synthèse, Mémoire, Rapport de stage ou d'apprentissage

UE 4 Langue

Anglais



Public

- Titulaire d'une licence en droit.
- Titulaire d'un diplôme admis par la Commission d'équivalence de CY Cergy Paris Université.

Plus d'informations sur la maquette de cours : www.cydrroit.cyu.fr



LE MOT DES DIRECTEURS

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la vie politique, économique, sociale... offrant des métiers de responsabilités, passionnants, aux juristes de droit public.

Depuis 20 ans, le master DCTPP apporte, grâce au double axe juridique et action publique, des compétences solides qui permettront l'accès au secteur public, dans les directions supports (juridique, finances, commande publique, ressources humaines...) ou dans la mise en œuvre de politiques locales, telles que : l'urbanisme, l'économie, l'action sociale, la gestion du patrimoine. Les cabinets d'avocats ou de conseils aux collectivités, les structures privées travaillant avec les acteurs publics locaux, ont aussi besoin de ces compétences.

Le master est donc une formation professionnalisante grâce à l'expertise de praticiens-formateurs, et aussi à l'alternance qui permet de disposer d'une expérience d'un an, véritable atout pour une insertion professionnelle réussie. Le master DCTPP est un diplôme permettant de participer aux mutations et enjeux que portent les collectivités territoriales et leurs politiques publiques.

Master de droit

Nature du diplôme

BAC +5

Année de sortie

4 semestres

Durée des études

Modalités de candidature

Voir la page de la formation sur www.cydroit.cyu.fr

Direction du master

Nelly Ferreira

Maitre de conférences en droit public, HDR

Pierre Bourdon

Professeur des universités, droit public

master.droit-ctpp@ml.u-cergy.fr

CY Cergy Paris Université

Faculté de droit

Site des Chênes

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise cedex

www.cydroit.cyu.fr

